



Assemblée

Distr. générale
31 juillet 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa vingtième session

1. La vingtième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 14 au 25 juillet 2014.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 143^e séance, le 15 juillet 2014, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingtième session ([ISBA/20/A/1](#)).

II. Élection du Président et des vice-présidents de l'Assemblée

3. À la même séance, Antonio Francisco Da Costa e Silva Neto (Brésil) a été élu Président de l'Assemblée pour la vingtième session. À l'issue des consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Nigéria (États d'Afrique), de la Chine (États d'Asie et du Pacifique), de la France (États d'Europe occidentale et autres États) et de la Fédération de Russie (États d'Europe orientale) ont été élus vice-présidents.

III. Élection destinée à pourvoir le siège devenu vacant à la Commission des finances

4. Toujours à la même séance, l'Assemblée a élu Nicola Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de Chris Whomersley (Royaume-Uni), démissionnaire.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 octobre 2014).

IV. Demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée

5. À sa 143^e séance, l'Assemblée a examiné la demande d'admission au statut d'observateur de la Coalition pour la conservation des grands fonds marins et du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards et décidé d'inviter ces deux organisations non gouvernementales à participer à ses séances en qualité d'observateurs, en application de l'article 82 1) e) de son règlement intérieur.

V. Célébration du vingtième anniversaire de l'Autorité internationale des fonds marins

6. À ses 144^e et 145^e séances, le mardi 22 juillet 2014, l'Assemblée a organisé une manifestation spéciale d'une journée pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Autorité internationale des fonds marins.

7. Pendant cette journée, l'Assemblée a entendu les interventions de personnalités ayant pour la plupart joué un rôle décisif dans la création de l'Autorité. Dans son discours d'ouverture, le Président de l'Assemblée a mis en avant l'importance historique de cette manifestation, « événement marquant » pour l'Autorité et le monde entier, comme l'ont rappelé de nombreux intervenants tout au long de la journée. Après avoir souhaité la bienvenue à la Première Ministre jamaïcaine, il a mis l'accent sur la contribution du pays hôte aux travaux de l'Autorité.

8. Estimant que l'Autorité était toujours aussi essentielle aujourd'hui qu'il y a 20 ans, lorsque sa création avait marqué une révolution, Portia Simpson Miller, Première Ministre jamaïcaine, a évoqué le rôle qu'elle avait continué de jouer dans l'examen de certaines questions cruciales, comme la gestion et la conservation des ressources minérales des grands fonds marins, le partage de ces ressources et la mise au point de nouvelles techniques d'extraction respectueuses du milieu marin.

9. Donnant lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, Stephen Mathias, a fait observer que le vaste ensemble de règles applicables à l'exploitation minière du sous-sol marin que l'Autorité était en train d'élaborer serait d'un grand secours aux États pour retirer des avantages concrets de la zone des grands fonds marins.

10. Le Secrétaire général de l'Autorité, Nii Allotey Odunton, a déclaré qu'il était urgent de renforcer la cohérence des données relatives aux ressources minérales sous-marines. L'Autorité devait également collecter davantage de données environnementales de base sur les dépôts, la faune et les espèces encore mal connus et normaliser la taxinomie dans ces domaines. Il est en effet important, au stade de l'extraction, d'avoir accès aux données, à la nomenclature et à la taxinomie concernant les dépôts.

11. Dans son discours de politique générale, l'Ambassadeur extraordinaire représentant le Ministère singapourien des affaires étrangères, Tommy Koh, a déclaré qu'il fallait mieux faire connaître, dans le monde entier, l'Autorité et son importante mission. L'Autorité devrait pour cela renforcer son programme d'information et de communication et encourager les grandes facultés de droit à mettre en place un module d'enseignement portant sur la partie XI de la Convention

des Nations Unies sur le droit de la mer, où figurent les dispositions relatives à l'exploitation minière du sous-sol marin.

12. Le premier Secrétaire général de l'Autorité (1996-2008), Satya N. Nandan, a déclaré que l'Autorité devait désormais se consacrer en priorité et au plus vite à la mise en place d'un code de réglementation de l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. Elle dépendait énormément, pour être crédible, de la confiance que plaçaient en elle ses membres et ceux qui étaient disposés à œuvrer avec elle à la mise en valeur des ressources qui constituaient le patrimoine commun.

13. Des déclarations ont également été faites par José Luis Jesus, membre du Tribunal international du droit de la mer et ancien Président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins (1987-1994); Hasjim Djalal, premier Président de l'Assemblée de l'Autorité (1996); Vladimir Golitsyn, Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer (au nom du Président du Tribunal); Mumba Kapumpa, Ambassadeur de la Zambie auprès de la République de Corée; Baïdy Diène, ancien Président du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins (2004) et membre de la Commission juridique et technique (2002-2011); et les présidents des cinq groupes régionaux. Les représentants de délégation et observateurs suivants ont également pris la parole : Fidji, au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, Mexique, Trinité-et-Tobago, Indonésie, Tonga, Afrique du Sud, Bangladesh, Fidji, Cuba, Inde, Philippines, Sénégal, Guyana, Brésil, Panama, Saint-Kitts-et-Nevis, Jamaïque, Greenpeace, le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et la Coalition pour la conservation des grands fonds marins.

VI. Rapport annuel du Secrétaire général

14. L'Assemblée a examiné le rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/20/A/2) à ses 146^e, 147^e et 148^e séances, les 23 et 24 juillet 2014. À la 146^e séance, le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée, comme prescrit au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a fait le point des travaux de l'Autorité depuis sa dix-neuvième session et donné un aperçu des progrès réalisés dans l'exécution de son programme de travail pour la période 2012-2014.

15. Dans son rapport, le Secrétaire général a rendu compte des travaux de l'Autorité au cours des 12 mois précédents et a fait le point sur la composition de l'Autorité, les missions permanentes auprès de l'Autorité et les relations entre l'Autorité et le pays hôte. Il a également mis l'accent sur l'état des adhésions au Protocole sur les privilèges et immunités de l'Autorité et engagé instamment les membres qui ne l'avaient pas encore fait à envisager d'y adhérer. En ce qui concerne les questions administratives, le Secrétaire général a signalé aux parties que plusieurs postes vacants avaient été pourvus au cours de la période considérée et que l'Autorité appliquait le régime commun des Nations Unies. Il leur a rappelé que les arriérés de contributions dus par 43 membres s'élevaient à 283 731 dollars et a rendu compte de l'état des contributions au Fonds de contributions volontaires et au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone. Il a également donné des informations sur la Bibliothèque Satya Nandan, les publications et le site Web de l'Autorité.

16. En ce qui concerne les questions de fond, le Secrétaire général a rendu compte de l'état d'avancement de la réglementation des activités menées dans la Zone, de l'état des contrats et des relations entre l'Autorité et les autres organisations internationales compétentes. Il a évoqué en particulier l'enquête menée auprès des parties prenantes et la création en cours d'une base de données en ligne sur les lois nationales et a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à fournir au secrétariat des renseignements sur leur législation. Le Secrétaire général a également rendu compte des rapports de l'Autorité avec le Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Il a informé les membres des initiatives de renforcement des capacités et des programmes de formation et d'information de l'Autorité. En conclusion, il a mis l'accent sur l'article 154 de la Convention, qui prévoit que les travaux de l'Autorité seront examinés tous les cinq ans, et prié l'Assemblée de définir les modalités de cet examen.

17. Après l'exposé liminaire du Secrétaire général, les membres ont fait des déclarations au nom de leur pays ou groupe de pays en réponse au rapport du Secrétaire général. Ils ont remercié ce dernier pour son rapport et pour la manifestation organisée avec succès à l'occasion du vingtième anniversaire de la création de l'Autorité et salué l'excellent travail accompli pendant la dix-neuvième session de l'Autorité. Certaines délégations se sont félicitées des travaux en cours de réglementation des activités d'exploitation et ont souligné que l'Autorité était tenue de protéger l'intégrité environnementale des océans et des fonds marins. Plusieurs délégations ont salué l'enquête menée auprès des parties prenantes et souhaité qu'il y ait davantage de contacts avec celles-ci à l'avenir. Quelques délégations ont exprimé leur reconnaissance pour les contributions apportées au Fonds de contributions volontaires et au Fonds de dotation. D'autres ont noté que l'Autorité entrait dans une nouvelle phase et allait au-devant de nouveaux défis, et ont demandé que le secrétariat soit renforcé pour pouvoir faire face à l'augmentation de la charge de travail qui en découlerait. Plusieurs délégations ont salué le travail de normalisation des données entrepris par le Secrétaire général et noté que la normalisation de la taxinomie porterait d'abord sur les nodules, puis sur les sulfures et les encroûtements.

18. À sa 147^e séance, l'Assemblée a poursuivi son examen du rapport du Secrétaire général et a entendu une allocution du Ministre jamaïcain des affaires étrangères et du commerce extérieur. Le Ministre a réaffirmé le soutien indéfectible du pays hôte à l'Autorité. Il a fait observer qu'il était opportun que le vingtième anniversaire de la création de l'Autorité coïncide avec la célébration de l'Année internationale des petits États insulaires en développement et avec la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendrait au Samoa en septembre 2014, et a appelé à la promotion de partenariats véritables et durables. Le Ministre a salué la tenue de séminaires et d'ateliers de sensibilisation à des fins de communication et a pris note de l'appel lancé pour que de tels ateliers soient organisés dans les pays sans littoral. Il a aussi remercié le Secrétaire général d'avoir lancé l'idée de créer un musée et déclaré que la Jamaïque soutenait cette initiative et attendait avec intérêt de nouvelles avancées en ce sens. La délégation japonaise a offert au Secrétaire général un échantillon d'encroûtements de ferromanganèse et a annoncé un don de 21 000 dollars au Fonds de contributions volontaires. Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes,

le Mexique a demandé aux missions permanentes de jouer un rôle plus actif dans les travaux de l'Autorité.

19. Des déclarations ont également été faites au titre de ce point par les délégations des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Cameroun, Chili, Chine, Cuba, Espagne, Fidji, France, îles Cook, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Mexique, Mozambique, Myanmar, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Tonga et Trinité-et-Tobago. Les délégations du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Comité international de protection des câbles, de l'Union internationale pour la conservation de la nature, de Greenpeace et de la Coalition pour la conservation des grands fonds, qui participaient aux débats en qualité d'observateurs, ont également fait des déclarations. Les membres se sont dits globalement satisfaits du rapport détaillé et ont fait part de leur soutien aux travaux menés par l'Autorité au cours de la période visée, dans le cadre de son programme de travail pour 2014-2015.

VII. Adoption du budget et barème des contributions

20. À sa 149^e séance, le 24 juillet 2014, l'Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances (ISBA/20/A/5-ISBA/20/C/19), le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice financier 2015-2016 (ISBA/20/A/3-ISBA/20/C/10) et le barème des contributions pour 2015 et 2016. S'appuyant sur les recommandations du Conseil (ISBA/20/C/21), l'Assemblée a adopté les décisions publiées dans le document ISBA/20/A/12.

VIII. Approbation de l'article 21 révisé du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques

21. À la même séance, l'Assemblée a examiné et approuvé l'article 21 révisé du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone et du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, dont la version provisoire avait été adoptée par le Conseil à sa 198^e séance, le 18 juillet 2014 (voir [ISBA/20/C/22](#) et [ISBA/20/C/23](#), respectivement). La décision de l'Assemblée est publiée sous les cotes [ISBA/20/A/9](#) et [ISBA/20/A/10](#).

IX. Constitution et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

22. À sa 146^e séance, le 23 juillet 2014, l'Assemblée a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Belgique, Fédération de Russie, Indonésie, Kenya, Myanmar, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Trinité-et-Tobago.

23. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 23 juillet 2014 et élu Godelieve Van den Bergh (Belgique) à sa présidence pour la vingtième session. Elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 23 juillet 2014 sur l'état de ces pouvoirs.

24. À sa 149^e séance, le 24 juillet 2014, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission. Sa décision relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote [ISBA/20/A/7](#).

X. Élection du Conseil

25. À sa 149^e séance, le 24 juillet 2014, l'Assemblée a élu pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015 les membres suivants au Conseil, sous réserve des arrangements convenus au sein des groupes régionaux et des groupes d'intérêt :

Groupe A

Fédération de Russie

Italie¹

Groupe B

Allemagne²

France

République de Corée

Groupe C

Australie³

Chili⁴

Groupe D

Fidji

Jamaïque

Lesotho

Groupe E

Cameroun

Ghana

Indonésie⁵

¹ L'Italie céderait son siège du Groupe A aux États-Unis d'Amérique si ce pays devenait membre de l'Autorité, et ce, sans préjudice de la position de tout pays en ce qui concerne toute élection ultérieure au Conseil.

² L'Allemagne est réélue au Conseil pour un mandat de quatre ans (2015-2018), étant entendu que la Belgique occupera le siège du Groupe B pour l'année 2016.

³ L'Australie est réélue au Conseil pour un mandat de quatre ans (2015-2018), étant entendu qu'en 2017, elle cédera à l'Indonésie son siège du Groupe C. L'Australie sera membre du Groupe E pour l'année 2017.

⁴ Le Chili est réélu au Conseil pour un mandat de quatre ans (2015-2018), étant entendu qu'en 2018, il cédera à l'Indonésie son siège du Groupe C. Le Chili sera membre du Groupe E pour l'année 2018.

⁵ L'Indonésie est réélue au Conseil pour un mandat de quatre ans (2015-2018), étant entendu qu'en 2017, elle cédera son siège du Groupe E à l'Australie et occupera le siège du Groupe C cédé par

Mexique
Nigéria
Singapour
Tonga

26. La décision de l'Assemblée est publiée sous la cote [ISBA/20/A/8](#).

XI. Date de la prochaine session de l'Assemblée

27. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu du 6 au 25 juillet 2015. Ce sera au tour du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2015.

celle-ci et qu'en 2018, elle cédera son siège du Groupe E au Chili et occupera le siège du Groupe C cédé par celui-ci.